

République du Bénin

Cour constitutionnelle

GREFFE



N° 081 / CC/GEC

**CHAMBRE DES AUDIENCES PLENIERES
RÔLE DE L'AUDIENCE DU JEUDI 08 AOUT 2024**

HEURE : 10 HEURES

**LIEU : Salle des audiences publiques de la Cour constitutionnelle
sise à Ganhi, avenue Gouverneur général PONTY à Cotonou**

N°	N° DU RECOURS	REQUERANT	REQUIS	OBJET	OBSERVATIONS
1.	0689/127/REC-23 du 30/03/2023 (Continuation)	Charles Coovi DJIMADJA	Président du tribunal de Commerce de Cotonou	Recours pour violation de la Constitution.	
2.	2137/305/REC-23 du 22/11/2023 (Continuation)	Charles Coovi DJIMADJA	Président du tribunal de commerce de Cotonou	Recours en inconstitutionnalité de l'ordonnance n°051/2023/ JEX/ CPP3/S4/TCC du 25 juillet 2023 rendue par le tribunal de commerce de Cotonou.	
3.	2138/306/REC-23 du 22/11/2023 (Continuation)	Charles Coovi DJIMADJA	- Président du tribunal de Commerce de Cotonou - Secrétaire particulière du Président du tribunal de commerce de Cotonou	Recours pour violation du droit d'être jugé dans un délai raisonnable.	
4.	2139/307/REC-23 du 22/11/2023 (Continuation)	Charles Coovi DJIMADJA	- Président du tribunal de Commerce de Cotonou - Greffier en chef du tribunal de commerce de Cotonou	Recours pour non délivrance, en temps opportun, de l'extrait et de l'original de l'ordonnance n°051/2023/JEX/ CPP3/ S4/TCC rendue par le tribunal de commerce de Cotonou.	



5.	0184/034/REC-24 du 29/01/2024 (Continuation)	- King -Karl C. Sessi DJIMADJA - Kenneth T. Seignon DJIMADJA Rep/Charles Coovi DJIMADJA	Président du Tribunal de Commerce de Cotonou	Recours pour traitement humiliant et dégradant.	
6.	1017/172/REC-24 du 15/05/2024	Virgile BALLO	- Procureur de la République près le TPI de 2 ^{ème} classe d'Aplahoué - Ministre de la Justice et de la Législation	Demande d'intervention de la Cour dans une procédure judiciaire.	
7.	2372/002/REC-24 du 29/12/2023 (Continuation)	Soumanou DOTIA	Président de la Commission de l'instruction de la CRIET	Recours pour détention arbitraire et violation de droits humains.	
8.	0005/008/REC-24 du 03/01/2024 (Continuation)	Soumanou DOTIA	Président de la Commission de l'instruction de la CRIET	Recours pour détention arbitraire et violation de droits humains.	
9.	0322/057/REC-24 du 15/02/2024 (Continuation)	Soumanou BIAOU	Président de la Commission de l'instruction de la CRIET	Recours pour détention arbitraire, vice de procédure et violation de droits humains.	
10.	0449/082/REC-24 du 1 ^{er} /03/2024 (Continuation)	Alassane BIO TOUROU	Juge d'instruction du 2 ^{ème} cabinet du TPI de Cotonou	Demande d'intervention de la Cour dans une procédure judiciaire.	



11.	0021/020/REC-24 du 05/01/2024 (Continuation)	Alain DIOGO	- Commissaire en charge de la Brigade des Mineurs - Madame Chantale MAKOWEY	Recours pour enlèvement d'enfant, abus de fonction et violation de la Constitution.	
12.	0631/115/REC-24 du 19/03/2024 (Continuation)	Akotègnon Valentin HOUNSOU	Procureur de la République près le TPI de Cotonou	Recours pour non-exécution de la décision DCC23-102 du 06 avril 2023 de la Cour constitutionnelle. Demande de mise en liberté d'office.	
13.	2178/313/REC-23 du 28/11/2023	Héritiers Jérôme AFFEDJOU Rep/ Hospice AFFEDJOU	Procureur spécial près la CRIET	Recours pour détention arbitraire et violation des articles 25 de la Constitution et 6 de la CADHP.	
14.	2308/335/REC-23 du 12/12/2023	Francis AKANGO	Procureur spécial près la CRIET	Recours pour détention arbitraire et violation de droits humains.	
15.	2373/003/REC-24 du 29/12/2023	Francis AKANGO	Procureur spécial près la CRIET	Recours pour détention arbitraire et violation de droits humains.	



16.	2183/312/REC-23 du 28/11/2023 (Continuation)	Fiacre GODEME	Ministre du Travail et de la Fonction Publique	Recours pour violation de la Constitution.	
17.	2214/319/REC-23 du 06/12/2023 (Continuation)	Judicaël GLELE AKPOKPO	Président de la République	Recours pour violation de l'article 35 de la Constitution.	
18.	0083/022/REC-24 du 15/01/2024 (Continuation)	Pierre AKONDE (Me Amos AKONDE)	Président de la chambre judiciaire de la Cour Suprême	Recours en inconstitutionnalité de l'arrêt n°047/CI-DF du 07 avril 2023, rendu par la section 3 des affaires foncières, de la chambre judiciaire de la Cour Suprême	
19.	1209/210/REC-24 du 17/06/2024	Guy Dossou MITOKPE (Me Renaud V. AGBODJO)	Mariam CHABI TALATA (SCPA D2A)	Recours pour violation des articles 23, 34 et 42 de la Constitution.	

Le présent rôle annule et remplace celui portant le numéro 080/CC/GEC du 26 juillet 2024.

Cotonou, le 30 JUIL 2024

Le Greffier en chef,

 
Sylvestre FARRA